



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Faiblesse de la couverture vaccinale française contre l'infection par les HPV

Question écrite n° 1937

### Texte de la question

M. Philippe Juvin alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la faiblesse de la couverture vaccinale de la France contre l'infection par les papillomavirus humains (HPV). Le HPV est une infection sexuellement transmissible très répandue, qui affecte plus de 80 % des personnes (hommes et femmes) au début de leur vie sexuelle. En France, ces virus sont responsables, chaque année, de plus de 100 000 verrues génitales bénignes, plus de 30 000 lésions pré-cancéreuses et plus de 8 000 cancers des régions génitales, anales et oropharyngée. Après la démonstration du rôle de certains papillomavirus humains (HPV) dans le développement du cancer du col utérin (en 1985), ainsi que des cancers ano-génitaux et oropharyngés (en 2009), les cibles des premiers vaccins anti-HPV mis sur le marché en 2007 ont été progressivement élargies pour inclure, depuis 2018, les 9 types d'HPV à l'origine des tumeurs bénignes, pré-cancers et cancers, HPV-dépendants. En 2007, les recommandations sanitaires mondiales pour la vaccination anti-HPV ne concernaient que les filles âgées de 11 à 14 ans et depuis 2019, les recommandations vaccinales ont été élargies aux garçons de la même tranche d'âge. Ainsi, alors qu'en Europe pour l'année 2020, la couverture vaccinale dépassait 50 % dans 20 pays et 75 % dans 11 pays dont le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni, la France (en 27<sup>e</sup> position), elle ne parvenait qu'à atteindre 28 % (essentiellement chez des filles). L'année suivante, après l'extension des recommandations aux garçons, la couverture vaccinale française s'élevait à 41 % (45,8 % pour les filles et 6 % pour les garçons), un niveau très éloigné des objectifs fixés par la stratégie nationale de santé sexuelle et le plan cancer : 60 % chez les adolescentes âgées de 11 à 19 ans en 2023 et 80 % à horizon 2030. Et pourtant, les résultats sont spectaculaires : en Suède, les lésions précancéreuses ont chuté de 75 % chez les jeunes filles vaccinées ; en Australie, où une large campagne de vaccination a été lancée, la proportion de personnes infectées par les HPV est passée de 23 % à 1,5 %. Dans ce cadre, il souhaitait connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour encourager la vaccination, notamment à travers la mise en place d'un plan d'élimination des cancers liés au HPV qui permettrait d'initier une campagne d'information des parents et des vacinateurs et déploierait des moyens spécifiques dans les zones géographiques les plus en difficulté pour dépister et vacciner. Il souhaiterait enfin connaître sa position sur la possibilité de vacciner directement les patients contre le HPV en officine ou en milieu scolaire.

### Texte de la réponse

Depuis 2007, la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) est recommandée pour les jeunes filles âgées de 11 à 14 ans (avec un rattrapage possible jusqu'à l'âge de 19 ans révolus). A la suite de la recommandation de la Haute autorité de santé de 2019, cette vaccination a été étendue aux garçons au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur les mêmes classes d'âge. La couverture vaccinale chez les filles a connu récemment une progression notable, portée par l'extension de cette vaccination HPV aux garçons en 2021. Ainsi, au 31 décembre 2022, elle était de 47,8 % pour 1 dose chez les filles de 15 ans et de 41,5 % pour 2 doses chez les filles de 16 ans, soit une progression de 13 points pour les doses 1 et 2 depuis 2019. La couverture vaccinale chez les garçons était de 12,8 % pour 1 dose chez les garçons de 15 ans et de 8,5 % pour 2 doses chez les garçons de 16 ans, en sachant que la recommandation est récente (2021). Si cette évolution est positive, la

marge de progrès reste importante pour atteindre l'objectif de couverture vaccinale fixé par la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 à 80 % chez les filles en 2030. Parmi les interventions les plus efficaces pour améliorer la couverture vaccinale HPV, la vaccination en milieu scolaire a fait la preuve de son efficacité comme l'attestent les très bons résultats obtenus dans les pays scandinaves ou le Royaume-Uni où les couvertures vaccinales dépassent les 80 % chez les filles comme chez les garçons. En France, deux expérimentations régionales menées en Grand Est et en Guyane de 2019 à 2022 ont montré l'efficacité et l'acceptabilité de la vaccination des adolescents en milieu scolaire où 21 % à 24 % des élèves ont été vaccinés grâce à l'implication des centres de vaccination, des agences régionales de santé, des rectorats, des médecins libéraux et des personnels de santé scolaire. Le 28 février 2023, le Président de la République a annoncé une généralisation de la vaccination contre les HPV en milieu scolaire dès la rentrée de septembre 2023. Cette première campagne aura lieu chez les élèves de 5ème des collèges de France. Cette intervention sera associée à une grande campagne nationale de promotion de la vaccination contre les HPV des filles et des garçons pilotée par l'Institut national du cancer. Dans le cadre de cette campagne, des actions sont prévues en direction des professionnels de santé et des parents d'adolescents. Elles ont pour objectif d'améliorer la couverture vaccinale des adolescents, quelle que soit leur situation sociale ou médicale. Enfin, les enseignements tirés de cette première année de campagne de vaccination en milieu scolaire permettront de promouvoir des interventions dans d'autres milieux, notamment dans des établissements accueillant des adolescents en situation de handicap.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Juvin](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1937

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** Santé et prévention

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 octobre 2022](#), page 4377

**Réponse publiée au JO le :** [27 juin 2023](#), page 5891